



**DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE A
MONSIEUR JEROME TAGNON 1^{ER} ADJOINT AU
MAIRE ET MONSIEUR OLIVIER LAVIGNE 3^{ème}
ADJOINT AU MAIRE
DU 18 JUILLET AU 19 AOUT 2026 INCLUS**

Cabinet/DGS/DAJ

Arrêté n°137-2026

Le Maire de Joinville-le-Pont ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-25, L.2122-18, L.2122-21, L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2243-1 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code la santé publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n°11 du 28 mars 2026 portant délégation au maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du maire n°41-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérôme TAGNON, 1^{er} adjoint au maire, en matière de transition écologique, travaux et entretien du patrimoine communal, urbanisme et affaires patriotiques ;

Vu l'arrêté du maire n°42-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Stéphanie BRANCO, 2^{ème} adjointe au Maire, en matière de commerces et attractivité économique ;

Vu l'arrêté du maire n°43-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Olivier LAVIGNE, 3^{ème} adjoint au Maire, en matière de vie scolaire et périscolaire ;

Vu l'arrêté du maire n°44-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Chantal ALLAIN, 4^{ème} adjointe au Maire, en matière de culture, promotion des actions de sensibilisation au handicap et accessibilité ;

Vu l'arrêté du maire n°45-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5^{ème} adjoint au Maire, en matière d'affaires générales et tourisme ;

Vu l'arrêté du maire n°46-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Liliane REUSCHLEIN, 6^{ème} adjointe au maire, en matière de petite enfance et lien social ;

Vu l'arrêté du maire n°47-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Frédéric GOMES, 7^{ème} adjoint au Maire, en matière de sport et vie associative ;

Vu l'arrêté du maire n°48-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Corinne FIORENTINO, 8^{ème} adjointe au Maire, en matière de jeunesse et vie citoyenne des jeunes ;

Vu l'arrêté du maire n°49-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Brahim BAHMAD, 9^{ème} adjoint au maire, en matière de finances ;

Vu l'arrêté du maire n°79-2026 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, 10^{ème} adjointe au maire, en matière d'habitat et relation aux bailleurs ;

Vu l'arrêté du maire n°51-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Chantal DURAND, conseillère municipale déléguée, en matière de santé, lutte contre les discriminations et égalité femme/homme ;

Vu l'arrêté du maire n°52-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur François BLOIS, conseiller municipal délégué, en matière de travaux et entretien du patrimoine communal ;

Vu l'arrêté du maire n°53-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Virginie TOLLARD, conseillère municipale déléguée, en matière de qualité des eaux de la Marne et assainissement ;

Vu l'arrêté du maire n°54-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Stephan SILVESTRE, conseiller municipal délégué, en matière de tranquillité et sécurité publique ;

Vu l'arrêté du maire n°55-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Hélène DECOTIGNIE, conseillère municipale déléguée, en matière de senior ;

Vu l'arrêté du maire n°56-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, conseiller municipal délégué, en matière de citoyenneté des jeunes et lutte contre le harcèlement ;

Vu l'arrêté du maire n°57-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Suzanne LÉCROART, conseillère municipale déléguée, en matière de transition écologique et mobilités actives ;

Vu l'arrêté du maire n°58-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérôme DUPUY, conseiller municipal délégué, en matière de relations institutionnelles ;

Vu l'arrêté du maire n°59-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Michèle DELOMEL, conseillère municipale déléguée, en matière d'esprit village ;

Vu l'arrêté du maire n°60-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Axel HAVERBEKE, conseiller municipal délégué, en matière de valorisation du patrimoine et mécénat ;

Vu l'arrêté du maire n°61-2026 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Saliha PONTVIANNE, conseillère municipale déléguée, en matière de dialogue social ;

Vu l'arrêté du maire n°62-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Urbain OKOU, conseiller municipal délégué, en matière de ville numérique ;

Vu l'arrêté du maire n°63-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Kourrea TRAORE, conseillère municipale déléguée, en matière de simplification de la vie associative ;

Vu l'arrêté du maire n°64-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Lionel GAUTIER, conseiller municipal délégué, en matière de club des entrepreneurs et des entreprises ;

Vu l'arrêté du maire n°65-2026 du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Pascale RUIMY, conseillère municipale déléguée, en matière de périscolaire ;

Considérant que Monsieur Francis SELLAM est absent du 18 juillet au 19 août 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Jérôme TAGNON est absent du 6 au 19 juillet 2026 inclus et du 24 au 30 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Stéphanie BRANCO est absente du 10 au 24 juillet inclus 2026 et du 4 au 31 août 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Olivier LAVIGNE est absent du 3 au 23 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Chantal ALLAIN est absente du 14 août au 4 septembre 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Maxime OUANOUNOU est absent du 11 au 14 juillet 2026 inclus et du 19 au 26 juillet 2026 inclus ;

Considérant que Madame Liliane REUSCHLEIN est absente du 11 juillet au 3 août 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Frédéric GOMES est absent du 14 juillet au 30 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Corinne FIORENTINO est absente du 20 au 26 juillet 2026 inclus et du 5 au 15 août 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Brahim BAHMAD est absent du 3 au 18 juillet 2026 inclus et du 20 au 29 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Béatrice NICOLAS-DARROU est absente du 6 juillet au 30 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Chantal DURAND est absente du 6 juillet au 30 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Michèle DELOMEL est absente du 4 au 11 juillet 2026 inclus et du 5 au 27 septembre 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Stephan SILVESTRE est absent du 26 juillet au 17 août inclus 2026 ;

Considérant que Monsieur Lionel GAUTIER est absent du 10 juillet au 16 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Hélène DECOTIGNIE est absente du 23 juillet au 21 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Virginie TOLLARD est absente du 12 juillet au 25 août 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Urbain OKOU est absent du 4 au 11 juillet 2026 inclus et du 26 au 27 juillet 2026 inclus ;

Considérant que Madame Pascale RUIMY est absente du 13 juillet au 1 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Saliha PONTVIANNE est absente du 3 au 21 août 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur François Serge BLOIS est absent du 6 au 10 juillet 2026 inclus et du 15 au 31 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Suzanne LÉCROART est absente du 4 au 14 juillet 2026 inclus, du 25 juillet au 8 août 2026 inclus et du 27 au 30 août 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Jérôme DUPUY est absent du 3 au 23 août 2026 inclus ;

Considérant que Madame Kourrea TRAORE est absente du 4 au 18 juillet 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Axel HAVERBÈKE est absent du 17 juillet au 1^{er} août 2026 inclus et du 15 au 31 août 2026 inclus ;

Considérant que Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI est absent du 5 au 20 août 2026 inclus ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Jérôme TAGNON, 1^{er} adjoint au Maire, et Monsieur Olivier LAVIGNE, 3^{ème} adjoint au Maire, reçoivent sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation temporaire, pour la période du 18 juillet au 19 août 2026 inclus, à l'effet de :

- Signer toute correspondance, toute convention et tout acte préparé par le cabinet du Maire, et la Direction de la communication ;
- Signer tous les courriers à destination des riverains et des entreprises concernant les nuisances, les opérations d'urbanisme, les documents d'urbanisme sur le territoire communal ;
- Signer les arrêtés de débit de boissons temporaire en dehors de ceux sollicités par les services périscolaire, développement économique, communication et culture ;
- Prendre toutes décisions et signer tous les actes d'urbanisme, notamment les arrêtés (accord, refus, retrait) de permis de construire, de déclaration préalable, de permis de démolir, de permis d'aménager, d'autorisation de changements d'affectation de locaux, ainsi que les certificats d'urbanisme et les attestations de conformité ;
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la

démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux d'une superficie inférieure ou égale à 1000 m² de surface de plancher ;

- Prendre toutes décisions et signer tous les actes, relatifs à l'exercice ou à la délégation du droit de préemption urbain et droit de préemption urbain renforcé pouvant être exercé par la commune, y compris sur des fonds de commerce et des baux commerciaux ;
- Prendre toutes les décisions et signer les autorisations de travaux (accords ou refus), autorisations d'ouverture, autorisations de poursuite d'activité et arrêtés de fermeture relatifs aux ERP délivrées au titre de l'article L.111-8 du code de la construction et de l'habitation susvisé et qui découlent des avis rendus par la commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, par la commission communale d'accessibilité ou par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du Val-de-Marne ;
- Prendre toutes les décisions et signer tous les actes, procès-verbaux et courriers afférents aux procédures engagées au titre des bâtiments menaçant ruine ou présentant des risques pour les habitants, conformément au code de la construction et de l'habitation et au code la santé publique. Cela s'étend également aux procédures relatives à l'état manifeste d'abandon, telles que définies aux articles L.2243-1 et suivants du CGCT susvisés, ainsi qu'à celles concernant l'obligation d'entretien ou de remise en état de parcelles, en application de l'article L.2213-25 du même code susvisé ;
- Prendre toutes les décisions et signer tous les actes relatifs à l'hygiène et à la limitation des nuisances, notamment pour le respect du règlement sanitaire départemental et la gestion des déchets ;
- Signer tous les actes et prendre toutes les décisions relatives au patrimoine immobilier et mobilier (aliénation et acquisition y compris les acquisitions issues de la mise en œuvre de l'exercice du droit de préemption urbain, rétrocession de parcelles, etc.) ;
- Prendre toutes les décisions et actes relatifs à la détermination des propriétés communales (arrêtés d'alignement, documents d'arpentage, de bornage, etc.) ;
- Prendre toutes les décisions et actes nécessaires à la location et aux occupations du domaine public et privé communal ;
- Signer les attestations et certificats divers relatifs à l'urbanisme et au cadre de vie notamment les attestations de non commencement de travaux et les certificats d'affichage ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement permettant la réalisation de projets communaux relatifs à l'urbanisme, et au cadre de vie ;
- Répondre aux recours gracieux et contentieux, y compris les courriers en accusant réception, effectués contre des décisions et actes relatifs à l'urbanisme et au cadre de vie ;
- Répondre aux recours contentieux effectués contre des décisions et actes relatifs aux ressources humaines ;
- Répondre aux recours gracieux et contentieux, y compris les courriers en accusant réception, effectués contre des décisions et actes relatifs à la commande publique ;
- Répondre aux recours gracieux et contentieux, y compris les courriers en accusant réception, effectués contre des décisions et actes relatifs à l'administration générale notamment pour des recours effectués contre des délibérations et arrêtés ;
- Communiquer toute pièce ou toute information à la juridiction compétente sur tout contentieux ;
- Transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € en dehors de toute transaction relative aux ressources humaines et répondre à toute demande indemnitaire dans les procédures amiables ou contentieuses en dehors de celles relatives aux ressources humaines ;

- Répondre à toute mise en demeure de la commune relative à une procédure amiable ou précontentieuse ;
- Accuser réception et accorder ou refuser la protection fonctionnelle ;
- Répondre et accuser réception d'une demande de communication d'un document administratif ;
- Prendre toute décision et signer tous les documents et actes nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution des marchés et accords-cadres de services ou de fournitures, y compris les devis et bons de commande, concernant la direction générale des services, la direction de la communication, le guichet unique, le cabinet du Maire, le service des affaires juridiques, le service commande publique, le service achats, le service urbanisme ainsi que les services voirie et espaces publics et superstructures à l'exception des marchés relatifs aux opérations nécessaires à la construction, l'entretien, le nettoyage et l'aménagement du patrimoine immobilier et mobilier à savoir des infrastructures et du bâti, des espaces verts, des espaces publics, du cimetière ainsi que du garage municipal, y compris ses véhicules, sans limitation de montant ;
- Signer tous les courriers de notification des délibérations et les actes, notamment les conventions, en exécution de ces mêmes délibérations.

ARTICLE 2 :

Monsieur Olivier LAVIGNE, 3^{ème} adjoint au Maire reçoit, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation temporaire :

- Monsieur Francis SELLAM, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'article 1^{er} du présent arrêté ;
- Monsieur Jérôme TAGNON, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°41-2026 du 31 mars 2026 ;
- Madame Stéphanie BRANCO, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°42-2026 du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Maxime OUANOUNOU, le 19 juillet 2026, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°45-2026 du 30 mars 2026 ;
- Madame Liliane REUSCHLEIN, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°46-2026 du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Frédéric GOMES, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°47-2026 en date du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Brahim BAHMAD, le 18 juillet 2026, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°49-2026 en date du 30 mars 2026 ;
- Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°79-2026 en date du 3 avril 2026 ;
- Madame Chantal DURAND, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°51-2026 en date du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Lionel GAUTIER, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°64-2026 du 31 mars 2026 ;
- Madame Virginie TOLLARD, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°53-2026 en date du 31 mars 2026 ;
- Madame Pascale RUIMY, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°65-2026 du 31 mars 2026 ;
- Madame Kourrea TRAORE, le 18 juillet 2026, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°63-2026 du 31 mars 2026 ;

- Monsieur Axel HAVERBÈKE, du 18 au 19 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°60-2026 en date du 30 mars 2026 ;

ARTICLE 3 :

Monsieur Jérôme TAGNON, 1^{er} adjoint au Maire reçoit, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation temporaire :

- Monsieur Francis SELAM, du 20 juillet au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'article 1^{er} du présent arrêté ;
- Madame Stéphanie BRANCO, du 20 au 24 juillet 2026 inclus, et du 4 au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°42-2026 du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Olivier LAVIGNE, du 3 au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°43-2026 du 31 mars 2026 ;
- Madame Chantal ALLAIN, du 14 au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°44-2026 du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Maxime OUANOUNOU, du 20 au 26 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°45-2026 du 30 mars 2026 ;
- Madame Liliane REUSCHLEIN, du 20 juillet au 3 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°46-2026 du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Frédéric GOMES, du 20 juillet au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°47-2026 en date du 31 mars 2026 ;
- Madame Corinne FIORENTINO, du 20 au 26 juillet 2026 inclus, et du 5 au 15 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°48-2026 en date du 31 mars 2026 ;
- Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, du 20 juillet au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°79-2026 en date du 3 avril 2026 ;
- Madame Chantal DURAND, du 20 juillet au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°51-2026 en date du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Stephan SILVESTRE, du 26 juillet au 17 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°54-2026 du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Lionel GAUTIER, du 20 juillet au 16 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°64-2026 du 31 mars 2026 ;
- Madame Hélène DECOTIGNIE, du 23 juillet au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°55-2026 du 31 mars 2026 ;
- Madame Virginie TOLLARD, du 20 juillet au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°53-2026 en date du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Urbain OKOU, du 26 au 27 juillet 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°62-2026 du 31 mars 2026 ;
- Madame Pascale RUIMY, du 20 juillet au 1^{er} août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°65-2026 du 31 mars 2026 ;
- Madame Saliha PONTVIANNE, du 3 au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°61-2026 en date du 30 mars 2026 ;

- Monsieur François BLOIS, du 15 au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°52-2026 en date du 31 mars 2026 ;
- Madame Suzanne LÉCROART, du 25 juillet au 8 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°57-2026 du 31 mars 2026 ;
- Monsieur Jérôme DUPUY, du 3 au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de n°58-2026 du 30 mars 2026 ;
- Monsieur Axel HAVERBÈKE, du 20 juillet au 1^{er} août 2026 inclus, et du 15 au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°60-2026 en date du 30 mars 2026 ;
- Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, du 5 au 19 août 2026 inclus, pour exercer toutes les fonctions dévolues en application de l'arrêté du maire n°56-2026 du 31 mars 2026.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune (<https://www.joinville-le-pont.fr>) et télétransmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 5 :

Une copie sera transmise aux l'intéressés et au Préfet du Val-de-Marne.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal peut être saisi par courrier ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible sur www.telerecours.fr.

Fait à Joinville-le-Pont, le 6 juillet 2026

Francis SELLAM

Maire de Joinville-le-Pont



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5^{ème} adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Publié sous format électronique le : **09 JUIL. 2026**

Télétransmis au contrôle de légalité le : **09 JUIL. 2026**

Fait à Joinville-le-Pont le :